



La politisation de la religion au temps de la question romaine dans l'Ouest français (1860-1870)

Arthur Hérisson

► To cite this version:

Arthur Hérisson. La politisation de la religion au temps de la question romaine dans l'Ouest français (1860-1870). *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 2022, 52 (1), pp.115-134. 10.4000/mcv.16110 . halshs-03657682

HAL Id: halshs-03657682

<https://shs.hal.science/halshs-03657682>

Submitted on 3 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Mélanges de la Casa de Velázquez

Nouvelle série

52-1 | 2022

Les espaces alternatifs du politique (monde atlantique, XVIII^e-XIX^e siècles)

La politisation de la religion au temps de la question romaine dans l'Ouest français (1860-1870)

La politización de la religión en la época de la cuestión romana en Francia del oeste (1860-1870)

The politicisation of religion at the time of the Roman question in western France (1860-1870)

Arthur Hérisson



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mcv/16110>

ISSN : 2173-1306

Éditeur

Casa de Velázquez

Édition imprimée

ISBN : 978-84-9096-386-9

ISSN : 0076-230X

Ce document vous est offert par Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Référence électronique

Arthur Hérisson, « La politisation de la religion au temps de la question romaine dans l'Ouest français (1860-1870) », *Mélanges de la Casa de Velázquez* [En ligne], 52-1 | 2022, mis en ligne le 25 avril 2022, consulté le 28 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mcv/16110>



La revue *Mélanges de la Casa de Velázquez* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0.

La politisation de la religion au temps de la question romaine dans l'Ouest français (1860-1870)

Arthur Hérisson

*École française de Rome
Membre associé du Centre d'histoire du XIX^e siècle
(Université Paris 1 – Sorbonne Université)
No. ORCID: 0000-0003-1643-4092*

115

En France, tout au long du XIX^e siècle, la politisation des catholiques fut largement le fruit des conflits qui opposèrent ceux-ci à un État dont la modernisation conduisait à un renforcement de la sécularisation. La mobilisation contre la politique italienne de Napoléon III illustre bien cette situation. Une telle mobilisation fut marquée par une poursuite de l'appropriation par les catholiques des formes modernes de la politique. Cependant, cette appropriation ne fut pas qu'un processus passif de reprise de répertoires d'actions déjà utilisés par d'autres ; elle a au contraire pris des formes spécifiques, liées aux caractéristiques du catholicisme de l'époque, et notamment au refus d'une séparation absolue entre politique et religion. En nous appuyant sur le cas de l'Ouest français nous nous proposons de montrer comment la politisation des catholiques au temps de la question romaine a pu prendre, à côté de pratiques politiques classiques, des formes plus originales, témoignant d'une interpénétration des sphères politique et religieuse.

MOTS-CLEFS : CATHOLICISME, CLERGÉ, HISTOIRE POLITIQUE, POLITISATION, QUESTION ROMAINE, SECOND EMPIRE

POUR CITER CET ARTICLE / PARA CITAR ESTE ARTÍCULO / TO QUOTE THIS ARTICLE

Arthur HÉRISSEON, « La politisation de la religion au temps de la question romaine dans l'Ouest français (1860-1870) », dans Alexandre DUPONT et Rachel RENAULT (coord.), *Les espaces alternatifs du politique (monde atlantique, XVIII^e-XIX^e siècles)*, Dossier des *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, 52 (1), 2022, pp. 115-134.

La politización de la religión en la época de la cuestión romana en Francia del oeste (1860-1870)

En Francia, a lo largo del siglo XIX, la politización de los católicos fue en gran medida el resultado de los conflictos entre ellos y un Estado cuya modernización estaba marcada por la secularización. La movilización contra la política italiana de Napoleón III ilustra bien esta situación. Esta movilización estuvo marcada por una continua apropiación por parte de los católicos de las formas modernas de la política. Sin embargo, esta apropiación no fue un mero proceso pasivo de asimilación de repertorios de acción ya utilizados por otros; por el contrario, adoptó formas específicas, vinculadas a las características del catolicismo de la época y, en particular, al rechazo de una separación absoluta entre política y religión. Partiendo del caso de la Francia del oeste, nos proponemos mostrar cómo la politización de los católicos en la época de la cuestión romana pudo adoptar formas más originales, junto a las prácticas políticas clásicas, ofreciendo un testimonio de una interpenetración de las esferas política y religiosa.

PALABRAS CLAVE: CATOLICISMO, CLERO, HISTORIA POLÍTICA, POLITIZACIÓN, CUESTIÓN ROMANA, SEGUNDO IMPERIO

The politicisation of religion at the time of the Roman question in western France (1860-1870)

In France, throughout the 19th century, the politicisation of Catholics was largely the result of conflicts between them and a state whose modernisation was marked by secularisation. The mobilisation against the Italian policy of Napoleon III illustrates this situation well. Such mobilisation was marked by a continued appropriation by Catholics of modern forms of politics. However, this appropriation was not just a passive process of taking up repertoires of action already used by others; on the contrary, it took specific forms, linked to the characteristics of Catholicism at the time, and in particular to the refusal of an absolute separation between politics and religion. Using the case of western France as a starting point, we propose to show how the politicisation of Catholics at the time of the Roman question was able to take on original forms, alongside classic political practices, testifying to an interpenetration of the political and religious spheres.

KEYWORDS: CATHOLICISM, CLERGY, POLITICAL HISTORY, POLITICIZATION, ROMAN QUESTION, SECOND EMPIRE

Le 8 novembre 1859, alors qu'il prononce un discours à l'occasion du transfert des reliques de saint Émilien dans la cathédrale de Nantes, M^{gr} Pie, évêque de Poitiers, se livre à une violente critique de la sécularisation. Dans un contexte marqué par la prégnance de la question romaine au sein du débat politique français et par la multiplication des prises de position publique du clergé à ce sujet¹, l'évêque tire ainsi prétexte d'une cérémonie a priori toute religieuse pour prononcer un discours politique au sujet de la participation des hommes d'Église aux débats de leur temps et pour rejeter l'idée, alors de plus en plus nettement affirmée en France, d'une séparation entre le religieux et le politique :

Le chrétien, le prêtre, l'évêque qui sortent du temple, qui posent le pied dans les affaires de leur pays et de leur temps, violent l'entrée d'un terrain interdit. Voilà ce qu'on nous répète à satiété. Et nous, nous répondons que, l'Église ayant été placée par Dieu sur la terre, et non dans une autre planète, nous ne saurions donner notre entière démission des choses de la terre ; nous répondons que, les destinées temporelles de la religion étant liées à celles de ce monde, rien ne nous fera jamais accepter l'arrêt de bannissement et la sentence d'émigration qu'on nous notifie ; nous répondons enfin que tant qu'on n'aura pas réformé l'oraison dominicale, tant qu'on ne nous aura pas évincés de notre Pater, nous garderons le droit et le devoir d'apprécier les choses de notre pays et de notre temps dans leurs rapports de convenue ou d'opposition avec la glorification du nom de Dieu sur la terre, avec l'avancement de son règne, avec le triomphe de sa loi².

117

À travers un tel discours, l'évêque de Poitiers ne se contentait pas de réclamer pour les hommes d'Église les mêmes droits politiques que ceux dont jouissaient les autres citoyens de l'Empire. Il érigeait en effet la religion en instance de contrôle du politique, qui selon lui devait se conformer au système de valeurs que celle-ci représentait. Si M^{gr} Pie était à cette époque l'un des principaux représentants au sein de l'épiscopat français d'un catholicisme intransigeant tendant à rejeter tout compromis entre l'Église et ce que l'on appelait alors la « société moderne », les opinions qu'il exprimait sur le bien-fondé de l'intervention des clercs en politique furent cependant partagées, de manière plus ou moins nuancée, par la grande majorité des ecclésiastiques français durant tout le xix^e siècle³.

¹ L'intervention militaire de la France en Italie à partir d'avril 1859 avait eu comme conséquence indirecte l'insurrection des Romagnes, qui faisaient alors partie des États de l'Église. Lors des préliminaires de paix de Villafranca (juillet 1859), Napoléon III et François-Joseph avaient convenu que celles-ci devraient retourner à leur souverain légitime, mais une telle décision était restée un vœu pieux, ce qui conduisit notamment à la publication durant l'automne par la quasi-totalité des évêques de France de mandements et lettres pastorales sur la situation de l'Italie.

² PIE, *Réception des reliques de saint Émilien*, pp. 30-31.

³ DÉLOYE, 2006.

À de multiples reprises, et notamment lorsque la position de l'Église dans la société paraissait menacée, le clergé, et plus généralement les catholiques, purent ainsi prendre part, en tant que tels, aux grands débats politiques qui agiterent le pays⁴. Tout au long du XIX^e siècle, le processus de politisation des catholiques a pour cette raison été largement lié aux conflits qui opposèrent ceux-ci à un État en voie de sécularisation. La lutte en faveur de la liberté d'enseignement des années 1840⁵, l'opposition aux lois scolaires des années 1880⁶ ou encore la crise provoquée par la Séparation de l'Église et de l'État⁷ virent ainsi s'opposer deux conceptions de la politique : d'un côté, celle défendue par les hommes au pouvoir, selon lesquels l'établissement de l'État libéral moderne nécessitait de refouler la religion en dehors de la sphère politique ; de l'autre, celle de la plupart des catholiques, qui refusaient une telle séparation.

La deuxième partie du Second Empire fut marquée par l'un de ces conflits, provoqué par l'intervention de la France dans les affaires d'Italie en 1859⁸. La réalisation de l'unification italienne au détriment du pouvoir temporel du pape conduisit en effet de nombreux catholiques à chercher à agir afin de pousser Napoléon III à amender sa politique étrangère dans un sens plus favorable à la papauté. En découla une mobilisation importante, qui se caractérisa par la poursuite de l'appropriation par les catholiques des formes modernes de la politique, vingt années après la lutte pour la liberté d'enseignement. Une telle appropriation ne saurait cependant être décrite comme un processus purement passif de reprise par les catholiques de répertoires d'actions jusque-là utilisés principalement par leurs adversaires ; elle a au contraire donné lieu à des processus d'acculturation qui donnèrent à la mobilisation des formes spécifiques, liées à certaines des caractéristiques du catholicisme. La distinction entre clercs et laïcs, qui avait déjà largement marqué les modalités de l'engagement politique au cours des années 1840, le rejet de plus en plus net du libéralisme et, plus généralement du « progrès » et de la « civilisation moderne » à une époque qui est celle du *Syllabus* (1864)⁹,

⁴ Précisons d'emblée que, dans l'ensemble de cette contribution, le terme « catholique » devra être entendu dans une acception non pas simplement religieuse (l'ensemble des croyants) mais politico-religieuse : par « catholiques », nous entendrons ainsi les personnes qui se revendiquent comme telles dans la sphère publique et justifient, au moins partiellement, leurs opinions et prises de position politiques par l'appartenance au catholicisme et la croyance aux dogmes qui le caractérisent.

⁵ MILBACH, 2015.

⁶ OZOUF, 2007.

⁷ MAYEUR, 2005.

⁸ MAURAIN, 1930 et HÉRISSON, 2018.

⁹ Le triomphe du catholicisme intransigeant au cours de la décennie 1860 fut inséparable de la question romaine. L'illustre bien le fait que la fameuse 80^e proposition condamnée par le *Syllabus* – « Le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne » – ait été issue de l'allocution consistoriale *Jamdudum cernimus* (18 mars 1861), par laquelle Pie IX avait condamné la naissance du royaume d'Italie.

le refus d'une séparation absolue entre sphère politique et sphère religieuse ou encore l'existence du système concordataire sont autant de facteurs qui expliquèrent les formes que prit alors en France la mobilisation catholique autour de la question romaine.

Nous voudrions ici étudier cette mobilisation dans le cadre de l'Ouest français¹⁰, qui fut une des régions où elle prit le plus d'importance, en focalisant notre attention sur les formes originales qu'elle a pu adopter à travers la politisation de la parole et de la pratique religieuses. À travers une telle étude, c'est la persistance au XIX^e siècle de conceptions et de pratiques fondées sur l'« encastrement »¹¹ du politique et du religieux que nous voudrions interroger.

Pour ce faire, il nous faudra tout d'abord tenter de rendre compte de la grande diversité du répertoire d'actions de la mobilisation catholique en faveur de la papauté, en mettant en évidence les facteurs pouvant expliquer l'importance que revêtit parmi ces différentes formes d'action la politisation de la parole et de la pratique religieuses. Cela nous amènera ensuite à nous intéresser aux réactions de l'État face à une telle mobilisation et à la difficulté que ses représentants locaux rencontrèrent lorsqu'ils voulurent empêcher ou réprimer les nombreuses infractions au régime concordataire qu'elle impliquait. Enfin, nous chercherons à montrer que, alors que les pratiques issues du répertoire politique classique s'avérèrent généralement incapables de mobiliser les masses populaires, celles qui se fondaient directement sur la pratique religieuse des populations purent à certains moments obtenir sur ce terrain des résultats bien plus importants.

119

La politisation de la pratique et de la parole religieuses

Le répertoire d'actions de la mobilisation catholique contre la politique italienne de Napoléon III était d'abord marqué par sa diversité, puisqu'il mêlait à la fois des pratiques politiques que l'on pourrait qualifier de classiques, que les catholiques partageaient avec leurs adversaires, et des pratiques plus originales, caractérisées bien souvent par leur imbrication au sein de la pratique religieuse quotidienne.

¹⁰ Cet Ouest comprend les départements du Morbihan, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, du Maine-et-Loire, de la Sarthe, de la Vendée, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Il est donc légèrement moins étendu vers le Nord-Est que celui d'André Siegfried, puisqu'il exclut les territoires normands, où l'agitation autour de la question romaine fut moindre, mais plus étendu vers le Sud-Est, en incluant les deux départements qui forment au XIX^e siècle le diocèse de Poitiers. Il s'agit, à quelques exceptions près, de territoires caractérisés par une forte pratique religieuse et par le pouvoir social de notables légitimistes qui ne s'étaient que très imparfaitement ralliés au régime impérial durant la décennie 1850.

¹¹ DÉLOYE, 2006, p. 10.

Une telle diversité du répertoire d'actions était liée à une nécessité pratique. La mobilisation en faveur du pape se déroulait en effet dans le cadre d'un régime autoritaire, où les espaces traditionnellement dévolus à la lutte politique étaient étroitement contrôlés. Des modes d'action théoriquement légaux pouvaient ainsi se révéler impossibles à mener ou inefficaces. Alors qu'au début de l'année 1860 des ecclésiastiques et des laïcs cherchèrent à répandre et à faire signer des pétitions en faveur de la papauté¹², les pressions et intimidations exercées par les autorités empêchèrent un tel mouvement de se développer. De la même façon, si les catholiques purent tenter de manifester leur opposition à la politique italienne de Napoléon III en élisant des candidats qui avaient pris l'engagement de défendre la cause du pape, le contrôle exercé par le régime sur les élections empêcha bien souvent une telle stratégie de réussir.

Enfin, si les autorités laissèrent toujours une certaine liberté aux journalistes et publicistes pour exprimer leurs positions au sujet de la question romaine, une telle liberté n'était pas sans limite. En attesta dans la presse périodique la suppression de *L'Univers*, le principal journal catholique du pays, en janvier 1860¹³, ainsi que celle de *La Bretagne* un mois plus tard. Le régime surveillait d'autant plus les publications quand celles-ci étaient susceptibles de trouver un écho auprès du peuple. La petite brochure que M^{gr} de Ségur publia en 1860 sous le titre *Le Pape. Questions à l'ordre du jour* et dont plusieurs centaines de milliers d'exemplaires furent répandus à travers tout le pays¹⁴ fut ainsi l'objet d'une attention particulière. Ce fut également le cas d'ouvrages de diffusion plus locale, comme l'opuscule intitulé *Le Pape devant un maire de village*, que rédigea l'abbé Poplineaux, vicaire de Parthenay (Deux-Sèvres)¹⁵, et celui que publia en breton en mars 1860 l'abbé Lemeur, vicaire de Plouguivel (Côtes-du-Nord), sous le titre *Var sujet an tad santel ar Pap (Au sujet de sa sainteté le Pape)*¹⁶.

Au-delà même des difficultés causées par le caractère autoritaire du Second Empire, l'utilisation des moyens classiques de la lutte politique se heurtait aux réticences que pouvait conserver à leur rencontre une partie non négligeable des hommes d'Église. Si, après les vives critiques dont il avait fait

¹² Le droit de pétition auprès du Sénat était reconnu par l'article 45 de la constitution de 1852.

¹³ Le journal avait publié l'encyclique *Inter multiplices*, dans laquelle Pie IX dénonçait la politique italienne de Napoléon III.

¹⁴ HÉDOUVILLE, 1857, p. 493.

¹⁵ L'écrit, dont le prix modique de 15 centimes devait permettre la diffusion auprès du peuple, prenait la forme d'un petit dialogue entre un maire et deux villageois. Rédigé dans un style simple et usant de nombre de comparaisons destinées à faire aisément comprendre aux classes populaires la situation du pape, il apparaissait suffisamment dangereux aux yeux des autorités pour qu'il fût saisi et que son auteur fût poursuivi en justice. Archives nationales [désormais abrégé AN], BB³⁰ 451, Procureur général de Poitiers au garde des Sceaux, 26 février 1860.

¹⁶ AN, BB³⁰ 451, Procureur général de Rennes au garde des Sceaux, 15 mars 1860.

l'objet au cours des années 1840 et 1850¹⁷, l'utilité du journalisme religieux tendait à être reconnue durant la décennie 1860, de nombreux clercs persistaient dans leurs préventions à l'égard des moyens d'action employés par les laïcs, soit qu'ils eussent le sentiment qu'une telle activité ne convenait pas à leur statut, soit qu'ils ne se sentissent pas capables d'en user efficacement. Largement minoritaires furent ainsi les évêques qui publièrent des brochures sur la question romaine, et, parmi ceux qui s'y résolurent, certains ne cachèrent pas les réticences qu'une telle façon d'agir leur inspirait toujours¹⁸.

Parce que l'utilisation des moyens traditionnels de la lutte politique était rendue difficile par le caractère autoritaire du Second Empire et parce que nombre de clercs considéraient préférables de ne pas agir à la manière des laïcs, les catholiques tendirent ainsi à adapter leur répertoire d'actions, afin de répondre à un double impératif : d'une part, la nécessité de trouver des formes de mobilisation susceptibles de se placer hors de portée de la répression menée par les autorités contre les formes trop manifestes d'opposition au régime, d'autre part, la volonté de tirer parti des avantages que pouvait offrir la position spécifique qu'occupait l'Église au sein de la société.

Témoigna de cette double préoccupation la politisation des cérémonies du culte que l'on constate dans de nombreuses paroisses, phénomène qui n'était alors pas nouveau puisque la monarchie de Juillet avait déjà eu à s'en plaindre au lendemain de la révolution de 1830¹⁹. À partir de 1859 et de la guerre d'Italie, préfets et procureurs généraux signalèrent ainsi régulièrement à leurs ministres des pratiques de ce type. Cette politisation des cérémonies religieuses prit des formes diverses. Il pouvait tout d'abord s'agir de refuser de chanter les prières destinées au souverain ou au régime. Le *Domine salvum*²⁰ ou encore le *Te Deum* du 15 août, jour de la saint Napoléon, furent ainsi l'objet de fréquents « oublis » qui ne manquèrent pas d'irriter l'administration.

Les sermons des prêtres et les mandements et lettres pastorales des évêques furent par ailleurs parfois marqués par des allusions plus ou moins explicites à la politique italienne de la France. À l'occasion de la Pentecôte 1859, le curé

¹⁷ On nous permettra de renvoyer sur ce point à : HÉRISSON, 2014.

¹⁸ Voir à ce sujet ce qu'écrit dans un de ses opuscules sur la question romaine l'évêque d'Orléans, M^{gr} Dupanloup, alors même qu'il avait sans doute été, parmi les évêques de son temps, celui qui utilisa le plus souvent le moyen des brochures pour défendre ses idées. DUPANLOUP, *Lettre en réponse à La Guéronnière*, pp. 8-9 : « Nous [les évêques] avons le chagrin d'être condamnés à vous suivre dans une forme de controverse qui nous inspire une profonde répugnance, la *brochure*, triste invention de la plus vulgaire littérature politique, à l'usage d'un public qui n'a pas la patience de lire, ni le courage de discuter en face, ni la volonté d'approfondir les questions. Nous sommes condamnés à parler de notre Pontife, de notre Père, non pas en Évêques, en fils, mais en journalistes et pour les journaux. Il le faut cependant, car notre devoir nous force à ne pas dédaigner les âmes de ceux qui vous lisent, à ne pas désertir la cause de celui que vous attaquez. »

¹⁹ DÉLOYE, pp. 68-70.

²⁰ PETIT, 2011.

de Civray (Vienne) rappela ainsi la mort de Napoléon à Sainte-Hélène et la décrivit comme un châtement de Dieu pour les guerres menées par l'empereur en Italie ainsi que pour la persécution de Pie VII²¹. À une époque où la France venait d'entrer en guerre aux côtés du Piémont contre l'Autriche, la signification d'un tel propos était suffisamment évidente pour qu'au moins une partie des fidèles pût comprendre qu'en dénonçant la politique de l'oncle, c'était bien celle du neveu que l'on visait. Les références aux luttes entre Napoléon et l'Église furent d'ailleurs un des lieux communs de l'agitation cléricale durant toutes les années 1860, car elles permettaient de dénoncer la politique italienne de Napoléon III de manière détournée, ce qui compliquait la tâche des autorités lorsqu'elles souhaitaient entamer des poursuites judiciaires.

Le paroxysme de cette politisation de la parole religieuse fut atteint lorsqu'en 1861 l'évêque de Poitiers, M^{gr} Pie, compara de manière implicite dans un mandement la politique menée par Napoléon III au sujet du pouvoir temporel de la papauté à l'attitude de Ponce Pilate face à la condamnation à mort du Christ :

Depuis dix-huit siècles, il est un formulaire en douze articles que toutes les lèvres chrétiennes récitent chaque jour. Dans ce sommaire de notre foi figurent et le nom mille fois béni de la femme qui a donné la naissance humaine au Fils de Dieu, et le nom mille fois exécration de l'homme qui lui a donné la mort. Or cet homme ainsi marqué du stigmate déicide, cet homme ainsi cloué au pilori de notre symbole, quel est-il donc ? Cet homme, ce n'est ni Hérode, ni Caïphe, ni Judas, ni aucun des bourreaux juifs ou romains. Cet homme, c'est Ponce-Pilate. Et cela est justice. Hérode, Caïphe, Judas et les autres ont eu leur part dans le crime, mais enfin rien n'eût abouti sans Pilate. Pilate pouvait sauver le Christ, et sans Pilate on ne pouvait mettre le Christ à mort. [...]

Lave tes mains, ô Pilate ; déclare-toi innocent de la mort du Christ. Pour toute réponse nous dirons chaque jour, et la postérité la plus reculée dira encore : « Je crois en Jésus-Christ qui est né de la Vierge Marie, qui a enduré mort et passion sous Ponce-Pilate : *Qui passus est sub Pontio Pilato*²². »

La comparaison entre Napoléon III et Pilate était ici fondée sur l'idée selon laquelle le Piémont n'aurait jamais pu envahir le territoire pontifical en septembre 1860 si la France s'y était fermement opposée. Dès lors, davantage encore que les Piémontais, le principal responsable des malheurs du pape n'était autre que l'empereur des Français.

Sermons et mandements n'engageaient que le seul ecclésiastique qui en était à l'origine et non l'auditoire qui les écoutait. Il n'en allait pas de même

²¹ AN, BB³⁰ 385, Rapport du procureur général de Poitiers au garde des Sceaux, 18 juillet 1859.

²² BAUNARD, 1886, vol. 2, pp. 113-114.

des cérémonies funèbres qui se tinrent en l'honneur des adversaires de l'Italie unifiée, puisque le simple fait de s'y rendre revêtait dans bien des cas une signification politique indéniable²³. Les services organisés en l'honneur des volontaires de l'armée du pape morts à Castelfidardo (automne 1860)²⁴ et ceux qui eurent lieu dans nombre de diocèses au moment de la mort du général de Lamoricière (automne 1865)²⁵ furent ainsi interprétés comme des actes de défiance à l'égard du régime, et ce d'autant plus aisément que l'assistance y était bien souvent principalement composée de légitimistes. Il en alla de même des cérémonies organisées à l'occasion du décès des anciens souverains dépossédés de leur trône par le mouvement national italien. À propos de l'une d'entre elles, le procureur général de Poitiers notait ainsi en février 1864 :

À l'occasion du décès de la Duchesse de Parme, il a été célébré des services funèbres qui ont offert l'apparence de démonstrations de parti. Sans doute ce caractère n'appartient pas à toute cérémonie religieuse provoquée par la mort des membres des anciennes familles régnantes. Que leurs serviteurs, leurs amis, ceux qui les ont connus, qui, à un titre quelconque, leur doivent personnellement reconnaissance, affection, souvenir, adressent pour eux à Dieu, suivant leur culte, leurs regrets et leurs prières, rien de plus respectable. Mais, à Poitiers, il n'y a guère de légitimistes dans ce cas, M^{gr} Pie, notamment, que rien par lui-même ni par sa très plébéienne famille, ne rattache à la Restauration disparue quand il avait à peine 15 ans. Ici, il n'y a point piété dans leur politique, mais système, orgueil et calcul²⁶.

123

Enfin, un dernier type de pratiques qui, bien qu'a priori de nature purement religieuse, furent cependant dotées d'une signification politique englobait les différentes actions par lesquelles les fidèles étaient invités à manifester leur soutien à la cause du pape. Il pouvait tout d'abord s'agir de manifestations morales, comme les très nombreuses adresses au souverain pontife qui circulèrent dans les diocèses de l'Ouest, comme dans le reste de l'Empire²⁷. Ces adresses étaient de petits textes généralement rédigés par des prêtres ou par des notables laïcs que l'on faisait signer dans toutes les couches de la société afin que les fidèles pussent exprimer leur sollicitude envers Pie IX

²³ La question de la politisation des cérémonies funèbres a été largement étudiée, pour la France du premier XIX^e siècle, par FUREIX, 2009.

²⁴ La bataille de Castelfidardo avait opposé le 18 septembre 1860 l'armée du pape aux troupes piémontaises, entrées dans le territoire pontifical afin de rejoindre Garibaldi, qui était sur le point de conquérir l'ensemble du royaume des Deux-Siciles. Elle s'était soldée par la défaite des soldats du pape et avait permis l'annexion par le Piémont des Marches et de l'Ombrie. Sur les services funèbres organisés en France, voir AN, F¹⁹ 1931 et BB³⁰ 423.

²⁵ AN, F¹⁹ 1935. Général en Afrique durant la monarchie de Juillet, puis opposant à Napoléon III, Lamoricière avait été le réorganisateur de l'armée pontificale en 1860.

²⁶ AN, F¹⁹ 1935.

²⁷ HORAIST, 1994.

au moment où celui-ci se voyait dépouillé de ses États. Il pouvait également s'agir de formes de soutiens plus concrètes, comme les dons collectés pour le souverain pontife auprès des fidèles²⁸ et les engagements au sein de l'armée pontificale²⁹. Si, dans chacun de ces trois cas, les motivations religieuses étaient mises en avant face aux représentants de l'État soucieux de ne pas voir se développer une agitation politique au sein du pays, toute signification politique n'était cependant pas nécessairement absente et, en aidant le pape, l'on pouvait penser dans le même temps dénoncer la politique italienne de Napoléon III.

Devant les difficultés rencontrées pour investir les espaces traditionnels de la politique face à un régime autoritaire, les catholiques dotèrent ainsi d'une signification politique des pratiques qui n'en revêtaient pas a priori. Il ne faut cependant pas voir dans l'imbrication du religieux et du politique une simple adaptation contingente aux contraintes posées par la surveillance de l'État : cette imbrication témoignait en effet plus généralement du refus, de la part d'une grande partie des catholiques du XIX^e siècle, et notamment de la quasi-totalité des ecclésiastiques, de penser la séparation des sphères politique et religieuse qui se trouvait au fondement de la modernité politique libérale. L'objet même de la mobilisation se prêtait d'ailleurs parfaitement à cet encastrement du politique et du religieux : la question du pouvoir temporel de la papauté nouait en effet de manière inextricable les deux dimensions, à partir du moment où les catholiques considéraient que l'existence des États pontificaux était nécessaire à l'indépendance spirituelle du chef de l'Église.

L'État face à l'agitation cléricale

Une telle imbrication du politique et du religieux s'opposait nettement à la conception du politique qui s'affirma tout au long du XIX^e siècle et qui tendait à faire de celui-ci une sphère autonome, devant être préservée des empiétements de l'Église. Dès lors, la politisation de la parole et de la pratique religieuses furent la cause d'importantes tensions entre le gouvernement français et l'Église.

En ce milieu du XIX^e siècle, les relations entre l'Église et l'État étaient régies par le concordat de 1801 et par les articles organiques que lui avait adjoints de manière unilatérale Bonaparte³⁰. Le système concordataire, qui fixait un ensemble de droits et de devoirs que les deux parties devaient respecter dans

²⁸ Face à l'important déficit que les finances pontificales eurent à affronter après que le pape eut perdu la plupart de ses territoires en 1859 et en 1860, s'organisa sous le nom de denier de Saint-Pierre la collecte de dons des fidèles. Plusieurs emprunts furent également lancés. On nous permettra de renvoyer sur ce point à : Hérisson, 2016.

²⁹ GUÉNEL, 1998.

³⁰ CHANTIN, 2010.

leurs relations réciproques, connut une longévité assez remarquable puisqu'il dura un peu plus d'un siècle sans que les textes qui le fondaient ne fussent amendés. Mais si le Concordat et les articles organiques ne connurent pas de modifications, la façon dont l'État les appliqua tout au long du XIX^e siècle fut influencée par la bienveillance plus ou moins grande que celui-ci avait pour l'Église. Alors que la première partie du Second Empire avait été marquée par une application des textes concordataires très favorable à l'Église³¹, la mobilisation des catholiques contre la politique italienne de Napoléon III mit un terme à une telle situation.

Ceci se manifesta tout d'abord par l'application à l'Église de mesures de surveillance prévues par la loi et dont seule la tolérance du gouvernement l'avait exemptée durant les années 1850. Alors que la législation sur la presse prévoyait l'obligation du timbre et du dépôt préalable pour toute publication de nature politique, les mandements épiscopaux s'étaient jusque-là trouvés exemptés *de facto* d'une telle obligation. En novembre 1860, alors que la plupart des évêques de l'Empire venaient de condamner, à travers des mandements et des lettres pastorales, l'invasion des États pontificaux par le Piémont, ce qui pouvait apparaître à certains égards comme une remise en cause de la politique suivie par la France en Italie, le ministre de l'Intérieur, Adolphe Billault, limita l'exemption de dépôt et de timbre aux mandements traitant exclusivement de questions spirituelles et ne s'aventurant pas sur le terrain politique³². Si une telle distinction pouvait apparaître claire dans l'absolu, elle s'avérait particulièrement problématique aux yeux des évêques au sujet de la question romaine, puisque le pape était à la fois chef spirituel et prince temporel.

Le gouvernement ne se contenta pas de mettre fin à certaines tolérances dont l'Église avait jusque-là bénéficié. Il chercha également à remettre en cause les protections dont le système concordataire avait entouré le clergé à l'égard de la justice. En témoigna l'évolution que connut la jurisprudence au sujet des poursuites judiciaires concernant des prêtres à la suite d'une affaire qui eut lieu dans le diocèse de Poitiers, l'un des principaux centres de l'agitation cléricale. En 1861, le jour de Pâques, l'abbé Lhémeau, vicaire d'Availles (Vienne) tint en chaire deux discours contre la politique du gouvernement. Condamné à deux ans de prison et cent francs d'amende par le tribunal correctionnel de Civray puis par la cour d'appel de Poitiers, il porta l'affaire devant la Cour de cassation, au motif que le ministère public ne pouvait poursuivre un prêtre sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du conseil d'État³³. L'arrêt de la Cour de cassation, qui confirma la condamnation, eut

³¹ MAURAIN, 1930, pp. 53-82.

³² Circulaire aux préfets du 10 novembre 1860.

³³ AN, F¹⁹ 5847.

une importance considérable car il modifiait la jurisprudence en la matière³⁴ et facilitait dès lors considérablement les poursuites à l'encontre des prêtres.

À deux reprises³⁵, enfin, le gouvernement se résolut à déférer des évêques pour abus devant le Conseil d'État. Si les sentences prononcées par cette institution étaient purement symboliques, elles n'en marquaient pas moins la volonté du pouvoir de ne pas laisser sans réponse les actes qui manifestaient le plus vivement l'opposition de certains évêques à sa politique.

Si la pratique concordataire évolua indéniablement au cours des années 1860 en défaveur de l'Église, il faut néanmoins se garder de l'image d'un gouvernement tout-puissant capable de faire prévaloir face au clergé l'ensemble de ses volontés. Dans bien des cas, les fonctionnaires impériaux se trouvaient en réalité amenés à composer avec l'Église. Généralement, lorsqu'un prêtre prononçait un sermon hostile à l'égard du gouvernement, l'administration le signalait en premier lieu à son évêque, de manière à ce que ce dernier pût, selon la gravité des cas, le réprimander ou le changer de résidence. Une telle démarche ne pouvait cependant réussir que lorsque l'évêque était en bons termes avec le gouvernement. Si tel était le cas dans les diocèses de Vannes³⁶, Quimper, Saint-Brieuc, Le Mans, Angers et Luçon, cela l'était moins à Laval, Nantes et Rennes³⁷. Surtout, la lutte engagée à Poitiers entre M^{gr} Pie et l'administration rendait dans la plupart des cas tout arrangement de ce type impossible³⁸.

Lorsque l'affaire était considérée comme suffisamment grave ou lorsque l'évêque refusait de prêter son concours au gouvernement, les autorités pouvaient décider de lancer à l'encontre du prêtre incriminé une procédure judiciaire. Une telle action ne réussissait cependant que très rarement et aboutissait généralement à un non-lieu. Au début de l'année 1867, alors que l'inquiétude suscitée par le retrait des troupes françaises de Rome³⁹ conduisait l'administration à surveiller avec une attention particulière l'attitude du

³⁴ Cet arrêt ne faisait en réalité que rétablir une situation qui avait déjà prévalu durant la première moitié de la monarchie de Juillet. Voir à ce sujet : LAFON, 1987, pp. 237-238.

³⁵ M^{gr} Pie en 1861, pour le mandement cité plus haut ; M^{gr} Brossais Saint-Marc (évêque de Rennes) et M^{gr} Jaquemot (évêque de Nantes), ainsi que leurs collègues d'Orléans, Tours, Cambrais, Metz et Chartres, en 1863, pour avoir publié au moment des élections législatives un écrit où ils invitaient les catholiques à voter pour les candidats, officiels ou non, qui s'engageraient à défendre la cause de l'Église.

³⁶ LAGRÉE, 1996.

³⁷ Voir à ce sujet les rapports des procureurs généraux en AN, BB³⁰ 371 (Angers), 385 (Poitiers) et 386 (Rennes). Il existe également en AN, F⁷ 12389 un long rapport sur l'agitation religieuse en Bretagne daté du 9 août 1861.

³⁸ GOUGH, 1970.

³⁹ Par la convention du 15 septembre 1864, la France s'était engagée auprès du royaume d'Italie à retirer avant deux ans le corps d'occupation qu'elle maintenait à Rome depuis 1849. Pour nombre de catholiques, un tel retrait ne pourrait qu'être suivi, à court ou moyen terme, de l'effondrement de ce qu'il restait alors des États de l'Église.

clergé, le procureur général de Rennes signalait ainsi la difficulté dans laquelle il se trouvait pour obtenir des renseignements précis à ce sujet :

Mes substituts des cinq arrondissements de la Loire-Inférieure sont unanimes pour constater les difficultés de tout genre contre lesquelles ont à lutter les agents de l'Autorité pour obtenir quelques renseignements sur ce qui se passe, particulièrement dans les paroisses rurales. Non seulement, en effet, les simples particuliers qui seraient capables de reproduire exactement ce qu'ils ont entendu, se refusent à toute révélation, mais les maires, eux-mêmes, craignant de se compromettre, gardent le silence, ou ne consentent à sortir incomplètement de leur réserve qu'après avoir obtenu la promesse formelle qu'en aucun cas leurs noms ne seront mis en avant. Aussi, malgré le zèle des juges de paix, commissaires de police et sous-officiers de gendarmerie employés pour ces enquêtes, les rapports qui les résument ne les présentent-ils que comme l'expression approximative et souvent affaiblie de la vérité⁴⁰.

127

Dans les villes et villages où le pouvoir social des ecclésiastiques était grand, il s'avérait ainsi impossible de recueillir des témoignages suffisamment nombreux et précis pour pouvoir porter l'affaire devant les tribunaux et, souvent, celle-ci s'arrêtait après une enquête infructueuse menée par le commissaire de police. Par ailleurs, même quand les témoignages étaient suffisamment probants, les autorités préféraient parfois renoncer à une poursuite, jugée inopportune car elle risquait d'attirer encore davantage l'attention sur les faits incriminés et de donner des arguments à ceux qui disaient craindre une nouvelle période persécution pour l'Église.

Les clercs incriminés pouvaient par ailleurs bénéficier de soutiens au sein même des autorités chargées de leur surveillance ou de la répression de leurs actes. L'administration était en effet loin d'être un bloc homogène. Dans la Vienne, les relations entre l'évêché et certains fonctionnaires étaient étroites, ce qui s'expliquait notamment par la présence parmi ces derniers de nombreux légitimistes dont le ralliement au régime impérial était tout relatif. Dès lors, le procureur général Damay ne cessa de se plaindre d'un certain nombre de magistrats, qui acquittaient les prêtres qui comparaissaient devant eux. Pour sa brochure *Le Pape devant un maire de village*, l'abbé Poplineaux fut ainsi acquitté des accusations d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de l'empereur et d'excitation au mépris ou à la haine des citoyens les uns contre les autres et ne fut condamné que pour avoir distribué l'écrit sans autorisation. Surtout, le préfet Paulze d'Ivoy lui-même était lié à l'évêque, et le procureur n'eut de cesse de demander son remplacement, qu'il obtint en juin 1860. Le conflit entre l'Église et l'État à l'occasion de la question romaine n'était ainsi pas un conflit opposant clairement deux institutions homogènes.

⁴⁰ AN, BB³⁰ 386, Rapport du procureur général de Rennes au garde des Sceaux, 2 janvier 1867.

nes, et les catholiques purent localement bénéficier de la bienveillance des autorités locales, peu enclines à suivre les consignes formulées depuis Paris.

Ainsi, le durcissement de l'attitude des autorités à son égard n'empêcha jamais totalement le clergé de manifester, à travers la politisation du culte, sa méfiance ou son hostilité à l'égard de la politique italienne de Napoléon III. Se pose cependant la question de l'efficacité d'une telle mobilisation et de son impact sur les masses.

L'impact de la politisation de la religion sur les masses

En l'absence de témoignages écrits provenant des classes populaires, les historiens se sont longtemps contentés de reprendre sans véritablement les critiquer les notations faites à ce sujet par les fonctionnaires impériaux⁴¹. À en croire les procureurs généraux et les préfets, cet impact aurait été très faible dans l'ensemble des départements étudiés. Ne voyant pas l'exercice local du culte être menacé, les masses rurales, intéressées avant tout par la situation du culte à l'échelle de leur paroisse, n'auraient pas été troublées par l'agitation cléricale.

Mais faut-il pour autant en conclure que les classes populaires restèrent totalement indifférentes à la question romaine ? Ce serait sans doute faire un peu trop confiance aux rapports des représentants de l'État et oublier notamment la logique qui sous-tend leur correspondance avec les ministres⁴². Les procureurs généraux et surtout les préfets étaient en effet responsables du maintien de l'ordre public dans leurs ressorts ou dans leurs départements et il pouvait dès lors s'avérer périlleux pour eux d'y signaler une trop grande hostilité à la politique impériale, dont ils pourraient être tenus responsables. Par ailleurs, une part de la mobilisation en faveur du pape leur a vraisemblablement échappé parce qu'elle n'était pas faite publiquement. Ce fut sans doute le cas des pressions exercées directement par les prêtres sur leurs paroissiens dans le cadre de la pratique de la confession : on connaît de fait quelques cas de dénonciations de prêtres ayant promis l'enfer à ceux qui ne voteraient pas aux prochaines élections pour un candidat soutenant le pape⁴³, mais il est probable que, la plupart du temps, de telles pressions ne furent jamais révélées.

⁴¹ Là se trouve sans doute le principal défaut de : MAURAIN, 1930.

⁴² KARILA-COHEN, 2008, p. 310 : « la position d'infériorité hiérarchique de l'observateur/scripteur par rapport au commanditaire de l'enquête n'est pas sans conséquences : lorsqu'ils doivent répondre à leur ministre, un préfet, un magistrat ou encore un officier ne sont pas vraiment libres d'écrire selon leur intime conviction ».

⁴³ Voir, par exemple, en AN, BB³⁰ 386, le rapport du procureur général de Rennes au garde des Sceaux du 13 octobre 1864 : « J'ai appris depuis les élections du mois de Juin dernier que l'abbé Riaud, curé de S^t Séglin, canton de Maure, arrondissement de Redon, avait dit en confession au moment des élections pour le corps législatif en 1863, au S^r Marchand, laboureur,

Même s'il est toujours délicat pour le chercheur d'aller au-delà du silence des sources, il paraît donc possible et même probable que les rapports des procureurs généraux et des préfets, qu'ils aient eu intérêt à la dissimuler ou, plus simplement, qu'ils n'en aient pas eu connaissance, aient sous-estimé l'importance de la mobilisation du clergé et son impact sur les classes populaires. En ce qui concerne la collecte du denier de Saint-Pierre, une telle sous-estimation devient même évidente : alors que de nombreux rapports des fonctionnaires impériaux signalèrent l'échec de cette collecte et la faiblesse des sommes recueillies, l'examen de ses résultats, qui peut être fait à partir des archives diocésaines et vaticanes, montre que les sommes recueillies pour le pape furent au contraire loin d'être négligeables. Marius Faugeras, à partir d'une étude des archives diocésaines de Nantes, évalue ainsi l'ensemble des dons du diocèse pour la papauté à plus d'un million de francs et souligne la présence de toutes les classes sociales parmi les donateurs⁴⁴.

D'autres éléments témoignent par ailleurs du fait que, au moins de manière ponctuelle, la mobilisation cléricale autour de la question romaine sut trouver un certain succès auprès des masses rurales, notamment lorsqu'elle entraînait en résonance avec certaines formes de religiosité populaire.

Il en est ainsi du processus de canonisation populaire qui entoura le zouave pontifical Joseph Guérin, un séminariste qui s'était engagé dans l'armée du pape et était mort à Osimo le 30 octobre 1860 après avoir été grièvement blessé à la bataille de Castelfidardo⁴⁵. Dès le mois d'octobre, l'abbé Féret, supérieur du grand-séminaire de Nantes, avait senti tout le bénéfice que la cause du Saint-Siège pourrait tirer du rapatriement de la dépouille de « ce petit martyr qui s'est attiré un intérêt si universel »⁴⁶ et, quelques mois plus tard, le 7 février, les obsèques de Guérin eurent lieu à Nantes. Dès l'avant-veille, le corps du zouave avait été exposé dans une des salles du grand séminaire : là, d'après le préfet, « une foule assez considérable était allée le visiter et un certain nombre de personnes avaient tenu à faire toucher aux restes du défunt les unes un livre, d'autres, un bijou, d'autres enfin, un vêtement »⁴⁷. Par la suite, sa tombe du cimetière de La Barberie fut l'objet d'un pèlerinage qui rassemblait plus de 500 personnes chaque dimanche en avril 1861 et que les directeurs du grand séminaire, malgré leurs réticences, ne purent empê-

qu'il avait commis un péché mortel en votant pour le candidat du gouvernement. *Pour avoir la conscience tranquille*, a dit le S^r Marchand au brigadier de Gendarmerie, *je ne suis point allé voter cette année et j'ai engagé mes enfants à en faire autant.* »

⁴⁴ FAUGERAS, 1983 et 1984, p. 68.

⁴⁵ On note un récent regain d'intérêt des chercheurs pour ce zouave pontifical. Cf. GRUAZ, 2017 et SARLIN, 2018.

⁴⁶ Archives historiques du diocèse de Paris, 1D10 1, Abbé Féret à M^{gr} Jaquemet, 19 octobre 1860.

⁴⁷ AN, F¹CIII Loire-Inférieure 12, Préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, 8 février 1861.

cher⁴⁸. Initialement lancé par un prêtre, le mouvement de dévotion autour du zouave Guérin semble ainsi s'être autonomisé. Dans le même temps, commencèrent à se répandre des rumeurs autour de guérisons miraculeuses opérées après que des malades eurent invoqué le zouave. Trente-neuf cas ont ainsi été recensés par Marius Faugeras, qui déduit de l'origine sociale de la plupart des miraculés que la dévotion se répandit principalement au sein des milieux populaires à piété prononcée⁴⁹. Le rôle du bas clergé semble central dans sa diffusion. En atteste la guérison d'une ancienne domestique de la paroisse de Montbert (Loire-Inférieure), Marie-Anne Moriceau, rendue quasiment incapable de se déplacer ou de parler par plusieurs attaques d'apoplexie. D'après une relation du miracle⁵⁰, celle-ci guérit grâce à une mèche de cheveux de Joseph Guérin que le vicaire de sa paroisse lui avait montrée et qu'il lui avait prêtée afin qu'elle la renfermât dans son scapulaire.

Le succès de la dévotion au zouave Guérin dut sans doute beaucoup au terreau favorable que constituait la Loire-Inférieure. La Bretagne fut en effet pendant longtemps une terre où perdurèrent des processus de canonisations populaires centrés autour de saints thaumaturges⁵¹.

Un second indice de l'impact de l'agitation cléricale autour de la question romaine sur les masses est fourni par la vague de prophétisme qui accompagna la fin du pouvoir temporel des papes⁵². Le 11 février 1860, le procureur général de Rennes rapportait ainsi :

Dans l'arrondissement de Ploërmel et dans le canton de Josselin, l'un des anciens foyers de la chouannerie, un nommé Mathurin Druais aurait le six février, dans un cabaret du bourg de Cruguel, tenu le propos suivant : « d'après une prophétie en circulation, les Églises seront fermées en 1860 et elles seront ouvertes en 1861. J'ai entendu dire que dans deux mois les curés seront obligés de se cacher »⁵³.

Une telle prophétie semble bien montrer que les dangers qui menaçaient le pape suscitaient une certaine attention de la part des masses rurales. Surtout, elle illustre la façon dont, au contraire de ce que pensaient les fonctionnaires impériaux, les paysans pouvaient rapporter ces dangers à leur propre situation, en envisageant les conséquences locales des événements italiens. Dans le cas étudié, le prophétisme apocalyptique était renforcé par le souvenir de la chouannerie et par le traumatisme qu'avait laissé la déchristianisation

⁴⁸ LAUNAY, 1982, p. 738.

⁴⁹ FAUGERAS, 1983, p. 132.

⁵⁰ Archives historiques du diocèse de Poitiers, G8, Copie de la relation du miracle par le vicaire Viaud, 14 décembre 1861.

⁵¹ LAGRÉE, 2003.

⁵² MULTON, 2002.

⁵³ AN, BB³⁰ 386, Rapport du procureur général de Rennes au garde des Sceaux, 11 février 1860.

révolutionnaire, que l'annonce d'une fermeture des églises et de la fuite des prêtres semble réactualiser.

Alors que la modernisation politique est souvent décrite comme un processus marqué par un dépassement du local, par la capacité à rapporter des enjeux locaux à des questions plus vastes posées à l'échelle nationale et vice-versa, le processus qui se fait jour pour le catholicisme à travers de telles prophéties est ainsi légèrement différent, puisque la dialectique du local et du national ne suffit pas à rendre compte de la situation et qu'il faut ajouter un troisième pôle de référence : Rome.

*

La mobilisation autour de la question romaine, tout en témoignant d'une indéniable évolution des pratiques politiques des catholiques français, donna ainsi lieu à des pratiques qui divergeaient du schéma par lequel est habituellement décrite la modernisation politique des sociétés occidentales.

131

Elle traduit tout d'abord, à une époque où la modernité de l'État passe notamment par sa sécularisation, la persistance de conceptions liant de manière inextricable sphère politique et sphère religieuse. De ces conceptions découlent un certain nombre de formes de mobilisation qui se distinguent des pratiques habituelles du jeu politique et ont souvent lieu dans des espaces qui ne sont normalement pas considérés comme des espaces de la politique – en premier lieu les églises⁵⁴.

L'attention portée à ces pratiques et à ces espaces alternatifs de la lutte politique permet de mieux saisir la signification de la mobilisation autour de la question romaine. La grande majorité des procureurs généraux et des préfets ont en effet décrit ce mouvement comme le fruit de l'union du clergé et des légitimistes, d'où l'épithète de « clérico-légitimiste » qui lui est souvent accolé dans les rapports. Les phénomènes de politisation de la parole et de la pratique religieuses doivent cependant inviter à nuancer un tel constat, comme l'avait d'ailleurs déjà fait Michel Denis en étudiant le cas de la Mayenne⁵⁵. De tels phénomènes montrent en effet l'importante autonomie dont disposaient les catholiques dans leur action et remettent clairement en cause l'idée, défendue par certains fonctionnaires impériaux, selon laquelle la mobilisation autour de la question romaine était dominée par les légitimistes. Au contraire, les pratiques que l'on vient d'évoquer témoignent de la persistance dans la France du Second Empire d'un parti catholique, certes différent dans son organisation du parti catholique des années 1840, mais bel

⁵⁴ On rappellera à ce sujet que la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 prohibera la tenue de réunion politique dans les « locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte » (article 26).

⁵⁵ DENIS, 1977.

et bien constitué en force politique autonome et ne pouvant en aucun cas être réduit ou assimilé au seul légitimisme.

SOURCES IMPRIMÉES

DUPANLOUP, Félix, Lettre à M. le V^e de La Guéronnière en réponse à sa brochure *La France, Rome et l'Italie* par M^{gr} l'évêque d'Orléans, Paris, Douniol, 1861.

PIE, Louis-Édouard, Discours pour la solennité de la réception des reliques de saint Emilien, évêque de Nantes, prononcé par Monseigneur l'Évêque de Poitiers dans l'église cathédrale de Nantes le 8 novembre 1859, Poitiers, Oudin, 1859.

132

BIBLIOGRAPHIE

BAUNARD, Louis (1886), *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers*, Poitiers, Oudin, [2 vol.].

CHANTIN, Jean-Pierre (2010), *Le régime concordataire français. La collaboration des Églises et de l'État (1802-1905)*, Paris, Beauchesne, coll. « Bibliothèque Beauchesne » (47).

DÉLOYE, Yves (2006), *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique ».

DENIS, Michel (1977), *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Klincksieck, coll. « Publications de l'Université de Haute-Bretagne » (6).

FAUGERAS, Marius (1983), « Le zouave pontifical Joseph Guérin et ses miracles » in COLLECTIF, *Histoires des miracles. Actes de la Sixième Rencontre d'Histoire Religieuse tenue à Fontevraud les 8 et 9 octobre 1982*, Angers, Presses de l'Université, coll. « Publications du centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées » (6), pp. 131-142.

FAUGERAS, Marius (1983 et 1984), « Un aspect local de la question romaine : l'aide nantaise au Saint-Siège (1860-1870) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 90 (1) et 91 (4), pp. 47-72 et 393-421.

FUREIX, Emmanuel (2009), *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, coll. « Époques ».

GOUGH, Austin (1970), « The conflict in politics. Bishop Pie's campaign against the nineteenth century: catholic legitimism and liberal bonapartism at Poitiers during the Second Empire », dans Theodore Zeldin (dir.), *Conflicts in French society. Anticlericalism, education and morals in the nineteenth century*, Londres, G. Allen and Unwin, 1970, pp. 94-168.

- GRUAZ, Laurant (2017), « L'extraordinaire chrétien chez les Zouaves pontificaux : Joseph-Louis Guérin (1838-1860) mort en odeur de sainteté », *Revue de l'histoire des religions*, 234 (3), pp. 485-517.
- GUÉNEL, Jean (1998), *La dernière guerre du pape. Les Zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège (1860-1870)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- HÉDOUVILLE, Marthe de (1957), *Monseigneur de Ségur. Sa vie – son action (1820-1881)*, Paris, Nouvelles éditions latines.
- HÉRISSON, Arthur (2014), « Louis Veuillot, *L'Univers* et l'intervention des laïcs dans les affaires de l'Église de France au milieu du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 100 (2) pp. 333-354.
- HÉRISSON, Arthur (2016), « Une mobilisation internationale de masse à l'époque du *Risorgimento* : l'aide financière des catholiques français à la papauté (1860-1870) », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 52, pp. 175-192.
- HÉRISSON, Arthur (2018), *Les catholiques français face à l'unification italienne (1856-1871). Une mobilisation internationale de masse entre politique et religion*, thèse de doctorat soutenue en 2018 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- HORAIST, Bruno (1994), *Envers Pie IX : la dévotion au pape et les catholiques français (1846-1878)*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, [4 microfiches].
- KARILA-COHEN, Pierre (2008), *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- LAFON, Jacques (1987), *Les prêtres, les fidèles et l'État. Le ménage à trois du XIX^e siècle*, Paris, Beauchesne, coll. « Religions, société, politique » (12).
- LAGRÉE, Michel (1996), « Évêques gallicans et diocèse ultramontain : Vannes (1848-1870) », dans Michel LAGRÉE et Jacques SAINCLIVIER (éd.), *L'Ouest et la politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- LAGRÉE, Michel (2003), « Piété populaire et Révolution en Bretagne. L'exemple des canonisations spontanées (1793-1815) », dans Michel LAGRÉE, *Religion et modernité. France (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 105-120.
- LAUNAY, Marcel (1982), *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire : M^{gr} Jaquetmet (1849-1869)*, Nantes, Cid, [2 vol.].
- LAUNAY, Marcel (1983), « Rome et la conscience catholique dans l'Ouest (1860-1870) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 90 (2), pp. 145-155.
- MAURAIN, Jean (1930), *La politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869*, Paris, Alcan.
- MAYEUR, Jean Marie (2005), *La séparation des Églises et de l'État*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, nouvelle éd.
- MILBACH, Sylvain (2015), *Les chaires ennemies. L'Église, l'État et la liberté d'enseignement secondaire dans la France des notables (1830-1850)*, Paris,

Honoré Champion, coll. « Bibliothèque d'études des mondes chrétiens » (3).

MULTON, Hilaire (2002), *Les temps sont proches. Prophétisme politique et culture apocalyptique dans le catholicisme français et italien (1859-1878)*, thèse de doctorat soutenue en 2002 à l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

OZOUF, Mona (2007), *L'École, l'Église et la République (1871-1914)*, Paris, Seuil, coll. « Points » (H165), nouvelle éd.

PETIT, Vincent (2011), « Théologie et politique. Prier pour le souverain en France au XIX^e siècle », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 106 (1), pp. 188-214.

SARLIN, Simon (2018), « Combattre et mourir pour la foi. Joseph-Louis Guérin (1838-1860), séminariste, soldat du pape et "martyr" », *Le Mouvement social*, 264 (3), pp. 61-74.

SIEGFRIED, André (1913), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, A. Colin.